N° plan	lieu-dit	date	N° référence	date	N° référence
		Approbation Ministre de l'Intérieur		Approbation Ministre de l'Environnement	
40	Zolwerfeld IV à Capellen	10.04.2026	22C/048/2025	-	-
36	Am Brill à Mamer	25.01.2022	22C/046/2021	14.12.2021	98433/PS-mb
34	Rue du Marché à Mamer	07.07.2021	22C/044/2020	-	-
33	Route de Holzem à Mamer	01.07.2021	22C/045/2020	-	-
29	Bickelsbond II à Mamer	26.03.2021	22C/042/2020	18.01.2021	91563/CL-mz
28	Wuesebierg à Mamer	26.03.2021	22C/043/2020	18.01.2021	91578/CL-mz
27	CIPA Mamer 5, Rue du Marché à Mamer	26.03.2021	22C/040/2020	-	-
26	Route d'Arlon - Kinneksbond à Mamer	21.01.2021	22C/039/2020	-	-
25	Route de Capellen à Holzem	21.01.2021	22C/040/2020	-	-
23	Route d'Arlon, Rue du Kiem à Capellen	12.11.2020	22C/036/2020	-	-
22	Route de Garnich, Rue de l'École à Holzem	12.11.2020	22C/037/2020	-	-
21	Rue de la Libération à Mamer	12.11.2020	22C/038/2020	13.08.2020	92975/CL-mb
19	Rue Lydie Schmit - Beim Bambësch à Mamer	21.04.2020	22C/035/2019	13.08.2020	92925/CL-mb
18	A Meereschtstécker - Parc d'activité à Capellen	24.10.2019	22C/034/2019	08.10.2019	91656/CL-mz
17	Rue du Marché - Wellebau à Mamer	15.04.2019	22C/033/2019	-	-
16	Adaptations partie graphique	15.04.2019	22C/032/2019	-	-
15	Op dem Aker à Holzem	12.06.2019	22C/031/2019	17.05.2019	91576/CL-mz
14	Rue Joseph et Marcel Becker Capellen	28.01.2019	22C/030/2018	23.01.2019	91794/CS-mz
13	Zolwerfeld II à Capellen	02.04.2019	22C/029/2019	-	-
11	Adaptation du degré d'utilisation du sol	26.10.2018	22C/026/2018	-	-
10	Hannert dem Giedgebësch à Mamer	28.01.2019	22C/028/2018	26.01.2019	88386/CL-mz
9	Centre à Mamer	24.01.2019	22C/025/2018	-	-
6	Domaine Beaulieu à Capellen	19.04.2018	22C/023/2017	-	-
5	Route d'Arlon à Capellen	19.01.2018	22C/021/2017	-	-
4	Route de Mamer - ënneschte Kuelestaf à Mamer	26.03.2018	22C/024/2017	-	-
3	Rue Belair à Mamer	02.03.2018	22C/022/2017	19.02.2018	88200/CL-mz
2	Centre à Holzem	10.04.2017	22C/020/2016	-	-

Modifications ponctuelles

Mise à jour des zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques

- parcelle 1109/3851 à Holzem conformément ≡ CNRA,mars 2015
- parcelles 27/3497, 27/3014, 641, 1391/4363, 916/1600, 920/1910 ≡ CNRA,mars 2015
- parcelles 703/4590 et 687/4599 à Holzem, 7 rue Neiewee
- Immeubles et objets classés monument national, arrêté ministériel du 19 février 2016

N° plan	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence
39	Beim Karewee 01 à Mamer	05.03.2020	18708/22C
38	MA4_MILLENAIRE	25.11.2019	18637/22C
37	Zone d'Activités Capellen	14.05.2019	185177/22C
36	33, route d'Arlon à Mamer	14.04.2019	18518/22C
35	Op Bierg à Mamer	12.12.2018	18395/22C
34	Domaine Beaulieu à Capellen	15.10.2018	18367/22C
33	9, route d'Arlon à Mamer	02.10.2018	18302/22C
32	Zolwerfeld II à Capellen	16.05.2018	18183/22C
31	Rue de la Montée à Capellen	10.01.2018	18128/22C
30	27, route d'Arlon à Mamer	27.03.2018 / 16.03.2020	18126/22C, 18682/22C
29	Route de Dippach à Mamer	24.05.2017	17910/22C
28	Atrium 66a et 68, route d'Arlon à Mamer	11.05.2017	17880/22C
27	Aeterna 78, route d'Arlon à Mamer	11.05.2017	17848/22C
26	Weltgebond à Mamer	11.04.2017	17789/22C
25	Rue Joseph et Marcel Becker à Capellen	23.08.2016	17576/22C
24	Op dem Acker à Holzem	29.04.2016 / 18.01.2019	17315/22C, 17315/PA1/22C
20	Rue Raoul Follereau à Mamer	15.04.2016	17497/22C

Légende: PAG

- Parcellaire
- Bâtiments existants

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC Zone de sport et de loisir
- REC-pa Zone de sport et de loisir - parc
- Zone de circulation et de stationnement
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
  - A - service administratif ou professionnel non autorisé
  - B - service administratif ou professionnel autorisé
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- COM Zone commerciale
- SPEC Zone spéciale

N° du Schéma directeur

N° du SD	Dénomination de la ou des zones		
COS	max. / min.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (8)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région - à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone de servitude "urbanisation"
  - A Servitude "urbanisation - archéologique"
  - AT Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"
  - B Servitude "urbanisation - biotopes"
  - B1 B2 voir Partie écrite PAG article 21
  - EN Zone de servitude "urbanisation - élément naturel"
  - CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
  - E Servitude "urbanisation - cours d'eau / Gestion de l'eau"
  - P Servitude "urbanisation - paysagère"
  - P1 P2 P3 voir Partie écrite PAG article 21
  - Po Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert et/ou car-port"
  - Pé Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert écologique"
  - Pét Servitude "urbanisation - parking à étages et/ou car-port"
  - V Servitude "urbanisation - voirie"
- Zone de servitude "urbanisation - habitats espèces protégées" - à titre indicatif et non exhaustif (5)
- H1 voir Partie écrite PAG article 21
- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Bâtiment protégé
  - Gabarit protégé
  - Petit patrimoine protégé
- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Zone à risques - contamination (11)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (10)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:

- Aménagement du territoire
  - Décharge pour déchets inertes (1)
  - Plans directeurs sectoriels - PDS (12)
    - PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV) - Zone verte interurbaine (ZVI)
    - PDS Transports (PST): Couloir / tram
    - PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zone d'activités économiques régionale projetée
    - PDS Logements (PSL): Zone prioritaire d'habitation
- Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tossebierg et environs" -"POS" Règlement grand- ducal du 18 mai 2008
  - Couloirs pour voies de communications (CVC)
  - Zone d'aménagement différé (ZAD)
  - Zone de bâtiments et d'équipements publics (ZBEP)
  - Zone rurale (RUR)
  - Périmètre du POS
  - Ligne électrique (Haute Tension)
- Protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (2)
  - IBA - Important Bird Areas (3)
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (2)
  - Biotopes protégés (4)
- Protection des sites et monuments nationaux
  - Monument national / Inventaire supplémentaire (9)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (6)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques connus (6)
- Gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (7)
  - Zone inondable - HQ100 (7)
  - Zone inondable - HQ extrême (7)

Autres (à titre indicatif)

- Lignes à haute tension (8)
- Lignes ferroviaires (8)
- Autoroute / Route Nationale / Chemin Repris (8)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
- Courbes de niveaux (8)
- Accès au quartier d'habitation
- Pistes cyclables nationales
- Limite de la commune

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 09.09.2014
Constructions, mis à jour mars/avril 2015

(1) Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel " décharges pour déchets inertes"
(2) Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2014
(3) Lëtzebuerger Natur- a Vulleschutzliga - BirdLife Partner, 2010
(4) Biotopkataster, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2010
Innenkartierung der geschützten Biotope im Siedlungs- und Ortsrandbereich, Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2010 - art.17 loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(5) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(6) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2015
(7) TIMIS-flood, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013
(8) Base de données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2006; les forêts ont été réajustées suivant les relevés de Zeyen+Baumann
(9) Sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 18 juin 2012 et 22 décembre 2016)
(10) Cartographie du bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
(11) Contamination - étude de sol à faire au préalable
(12) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », zones d'activités »,« logements »

Commune de Mamer
1, Place de l'Indépendance
L-8252 Mamer

Gemeng Mamer

Plan d'aménagement général (PAG)

→ Mamer

- Vote du conseil communal le 12 octobre 2015
- Approbation du Ministre des Affaires intérieures le 26 février 2016
- Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité le 27 novembre 2015

Plan coordonné

Échelle 1:2.500
Avril 2026

N

ZEYEN BAUMANN

Zeyen+Baumann sàrl
36, rue des Prés
L-2349 Luxembourg

T+ 352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu